

MASTER 2 Psychologie parcours Psychologie Sociale, Psychologie du Travail et des Organisations : management des relations humaines et des communications (PSPTO)

REFERENCE : 06UA518L

Apprentissage CFA du SUP (secteur public)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR Sciences Humaines</p> <p>Responsable pédagogique Edith SALES-WUILLEMIN Professeur Tél : 03.80.39.39.92 edith.sales-wuillemin@u-bourgogne.fr</p>	<p>Chargée de gestion de formation Patricia GOMES / Tél : 03 80 39 52 54</p> <p>Chargé d'ingénierie de formation Franck DUBOIS / Tél : 03 80 39 36 67</p> <p>Adresse de contact formation.continue-shs@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

L'objectif du Master 2e année Mention Psychologie parcours Psychologie sociale, Psychologie du travail et des organisations (PSPTO) et de former des spécialistes en psychologie sociale et du travail, chargé.e.s de l'accompagnement au management et aux relations humaines dans les organisations, consultant.e.s juniors en cabinet de conseils proposant des services :

(1) Dans la prévention des risques psychosociaux (RPS) et la mise en place d'un diagnostic/plan d'action permettant d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail (QVcT). Dans ce cadre, les diplômé.e.s pourront ainsi assurer des missions de conseil en organisation et management d'entreprise : autrement dit des missions d'intervention en rapport avec des problèmes d'organisation du travail, de performance, de relations humaines, de conflits interindividuels ou intergroupes, de culture d'entreprise, de communication interne, de management participatif.

Ils/Elles seront également en mesure ;

(2) D'assurer des missions en appui aux fonctions RH : recrutement, formation, accompagnement mobilités internes/externes, gestion des emplois et des carrières, gestion des effectifs, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GEPEC) ...

(3) D'assurer des missions d'orientation scolaire et professionnelle de reclassement et d'accompagnement individuel et de carrière, d'insertion, accompagnement aux reconversions et aux évolutions professionnelles, relations avec les entreprises, bilans professionnels ...

PUBLIC

Étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, personnes actives en reprise d'études.

Le contrat d'apprentissage est ouvert aux candidats âgés de 16 à 30 ans (29 ans révolu) au moment de la prise

d'effet du contrat.

Le contrat d'apprentissage peut être conclu sans limite d'âge pour les candidats à la reprise ou la création d'une entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention d'un diplôme ou titre, ainsi que pour les candidats reconnus travailleurs handicapés.

PRE-REQUIS

L'accès au M2 est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie parcours Psychologie Sociale, Psychologie du Travail et des Organisations au titre de l'année universitaire antérieure.

Les dossiers de candidature au titre de la formation continue sont retirés et déposés auprès du Service de Formations Continue (SEFCA) de l'université de Bourgogne. Ils font l'objet d'une procédure spécifique pour la sélection sur dossier et l'entretien devant un jury.

FORMATEURS

Cette formation est composée d'enseignements spécialisés sélectionnés par des enseignant.e.s-chercheur.euse.s en psychologie sociale et psychologie du travail. Les enseignements sont dispensés par les Professeur.e.s et Maître.sse.s de conférence de l'université de Bourgogne mais également par des professionnel.le.s de l'audit des organisations de travail, du recrutement, de l'insertion ou de la réorientation professionnelle.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 436 h
- Lieu de la formation : UFR SHS – Pôle AAFE - Campus de Dijon
- Rythme de la formation : 2 ou 3 jours par semaine de formation à l'université de septembre à juin (cf calendrier de formation)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Études de cas,
- Travaux pédagogiques encadrés,
- Séminaire et débats...

MOYENS TECHNIQUES

L'établissement bénéficie de tous les équipements requis : salles de cours équipées, bibliothèque (regroupant de nombreux ouvrages dédiés à la gestion et abonnements à des revues professionnelles), salles informatiques réservées...

Compte tenu de la taille de chaque promotion (25 personnes), la pédagogie développée par l'équipe est dynamique et interactive.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

session 1 :

- Dépôt des dossiers : 2ème quinzaine de juin
- Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : début juillet
- Entretien de sélection : selon convocations envoyées

session 2 :

- Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : 1ère quinzaine de septembre
- Entretien de sélection : fin septembre

Avant les sélections :

- Retrait des dossiers de candidatures auprès du Service de formation continue et par Alternance (SEFCA) de

l'université de Bourgogne

- Renvoi des dossiers de candidatures : SEFCA - Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 278777 - 21078 Dijon Cedex

- Recherche active d'une entreprise (sans attendre l'acceptation pédagogique)

Après proposition d'embauche faite par un employeur et validation des missions proposées par la Responsable pédagogique :

- télécharger le dossier d'inscription administrative : u-bourgogne.fr / Site formations / Formation tout au long de la vie / Candidatures et inscriptions / Téléchargez votre dossier d'inscription administrative

- dépôt du dossier d'inscription administrative auprès du SEFCA

- le SEFCA envoie à l'entreprise : Une fiche RNCP, un devis, un programme, un calendrier et une convention de formation

- Le CFA du Supérieur de Bourgogne transmettra les éléments du contrat ainsi qu'une notice/un guide d'accompagnement à l'enregistrement.

- l'entreprise transmet les documents à son OPCO dans les 5 jours suivants le début du contrat

- admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Les enseignements théoriques et pratiques de Psychologie Sociale et Psychologie du Travail donnent lieu à une évaluation réalisée sous la forme de 2 épreuves écrites (semestre 3 : U.E.2 et U.E.3). Un examen terminal est prévu lors de la fin de l'enseignement. Une évaluation sous forme de contrôle continu est prévue pour les UE 1 et 4 du semestre 3 et pour l'UE 3 du semestre 4. Si la note moyenne du premier semestre du stagiaire est inférieure à 10, une session de rattrapage est organisée uniquement pour les U.E. pour lesquelles la note est inférieure à 10. Il en va de même pour le semestre 2. Une moyenne à l'année de 10 au moins est nécessaire pour valider le diplôme. Les rapports de stage, sur le projet professionnel, et la note de synthèse (U.E. 2 et UE4) sont basés sur les expériences professionnelles acquises en entreprise, lors des unités d'enseignements, le tutorat de suivi d'alternance en entreprise d'accueil et le tutorat de projet professionnel.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

REDOUBLEMENT : Seuls les stagiaires en formation continue, les personnes suivant une autre formation ou les personnes justifiant de problèmes personnels ou médicaux exceptionnels peuvent obtenir une autorisation préalable du responsable pédagogique pour se réinscrire l'année suivante.

PASSERELLE : Un étudiant ayant suivi des enseignements équivalents ou mutualisés avec les autres voies du master peut en demander l'équivalence auprès du responsable pédagogique.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Globalement, la mention Psychologie a comme objectif principal d'offrir aux étudiant.e.s une formation approfondie dans les sous-disciplines de la psychologie et dans leur champ d'application (ici la psychologie sociale et du travail), ainsi que de les préparer aux problèmes de la recherche fondamentale ou appliquée.

Ainsi, les compétences générales que la formation permet d'acquérir peuvent se détailler de la manière suivante :

- Maîtriser des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans un domaine de spécialisation

- Être capable de concevoir et/ou d'utiliser des outils de mesure en psychologie, des outils d'orientation, d'évaluation, de diagnostic psychologique, des techniques d'analyse des organisations de travail, des techniques

de conduite d'entretiens, des outils d'analyse des communications et plus généralement des relations entre les individus et les groupes d'individus, des techniques d'analyse statistique de données.

- Être capable de conduire une recherche fondamentale et/ou appliquée en psychologie, de rédiger des rapports ou des synthèses, de présenter des résultats à l'oral, d'écrire un article scientifique, de synthétiser des données bibliographiques.

À l'issue de l'année de formation, les participants doivent être en mesure de mener des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'organisation du travail que d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles.

Plus précisément, ils doivent être capables :

- suivre, conseiller et accompagner des personnes dans des démarches d'insertion professionnelle,
- évaluer, conseiller et accompagner des personnes dans des dispositifs de recrutement et de reclassement,
- auditer, investiguer et accompagner dans son changement une organisation (productivité, qualité de vie des salariés, etc.), en qualité de consultant ou d'assistant RH psychologue du travail.

De façon transversale : mener des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'accompagnement au changement, d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles. Pour cela les diplômés doivent être capable suite aux enseignements et à la maîtrise de méthode d'audit:

1/ d'analyser une demande d'intervention dans le domaine des relations humaines et des communications internes et externes,

2/ de fournir l'audit qualitatif et quantitatif d'une relation de travail,

3/ de concevoir et de mettre en place des dispositifs d'intervention visant à améliorer le management des relations humaines et des réseaux de communication,

4/ de produire une évaluation et un suivi de ces dispositifs et des effets induits, au sein de l'organisation et en rapport avec la demande de celle-ci.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La formation en apprentissage est gratuite pour l'apprenti.

Fiche RNCP Master Mention Psychologie :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32277/>

Brochure pédagogique disponible sur le site du Département de Psychologie :

<https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/objectif-du-departement-de-psychologie>

Équipe en charge de l'enregistrement du Contrat d'apprentissage :

CFA du SUPÉRIEUR BOURGOGNE

Cité de l'Alternance

Campus Universitaire

11 rue Edgar FAURE

21000 DIJON

Téléphone : 03 80 39 69 11

gestionnaire@cfasupbourgogne.fr

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>